

2024/0124

**DÉPARTEMENT DU NORD**  
**ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE**  
**COMMUNE DE AVESNELLES**

Envoyé en préfecture le 27/03/2024  
Reçu en préfecture le 27/03/2024  
Publié le 27 MARS 2024   
ID : 059-215900358-20240327-20240326\_D0017-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 10 - Votants : 13

Etaient présents MM.BADIDI.SEGUIN.COQUELET. PETIT.WERY.JOSSET.

Mmes MERCIER.PREVOST(BLANDO).WAUCHER.DELBRUYERE(STALLA).

Absents ayant donné procuration : Mme CAFFIAU à M. PREVOST (BLANDO).  
M. CHATELAIN à Mme MERCIER.  
Mme BOURAINE à M. SEGUIN.

Absents excusés : MM. CHRETIEN.RAVIDAT.ASCONE et Mme MALINGRE.

Absents : Mmes DELPLANQUE-GABET et M. CHALDAUREILLE.

Secrétaire de séance : M. WERY.

**Objet : Autorisation de signature d'une convention de subvention et renouvellement du dispositif conseiller numérique.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la fonction publique ;

Vu la délibération n° 2021/0081 relative à la demande initiale de signature de la convention de subvention au titre du dispositif conseiller numérique ;

Considérant que le dispositif est porté par l'Etat dans l'optique de démocratiser l'usage du numérique auprès de la population et de faciliter la vie administrative et numérique des administrés du territoire ;

Considérant que le dispositif est financé en partie par l'Etat dans le cadre du dispositif France Relance ;

Pour ce renouvellement du dispositif, le montant d'aide est de 42 500,00 euros pour 3 ans soit 17 500,00 euros la première année et 12 500,00 euros les 2 dernières années.

Le contrat de travail pourra être inférieur à 36 mois et pourra être dénoncée à tout moment.

La demande de convention a été effectuée sur le site conseiller-numerique.gouv.fr

Dans le cadre du renouvellement du dispositif de recrutement d'un conseiller numérique pour lequel la commune avait adhéré le 29 juin 2021, la commune souhaite renouveler la convention de financement afin d'être financée du recrutement de son conseiller numérique selon le montant d'aide défini ci-dessus.

## Suite de la délibération 2024/0124

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Accepte** que la commune d'Avesnelles procède au renouvellement du dispositif conseiller numérique initié par l'Etat,

**Accepte** le recrutement d'un conseiller numérique dans le cadre de ce dispositif,

**D'autoriser** Monsieur le Maire à parapher la convention de subvention au titre du dispositif conseiller numérique France Services et signer toutes les pièces relatives à cette convention.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le 27 MARS 2024

Le Maire,

